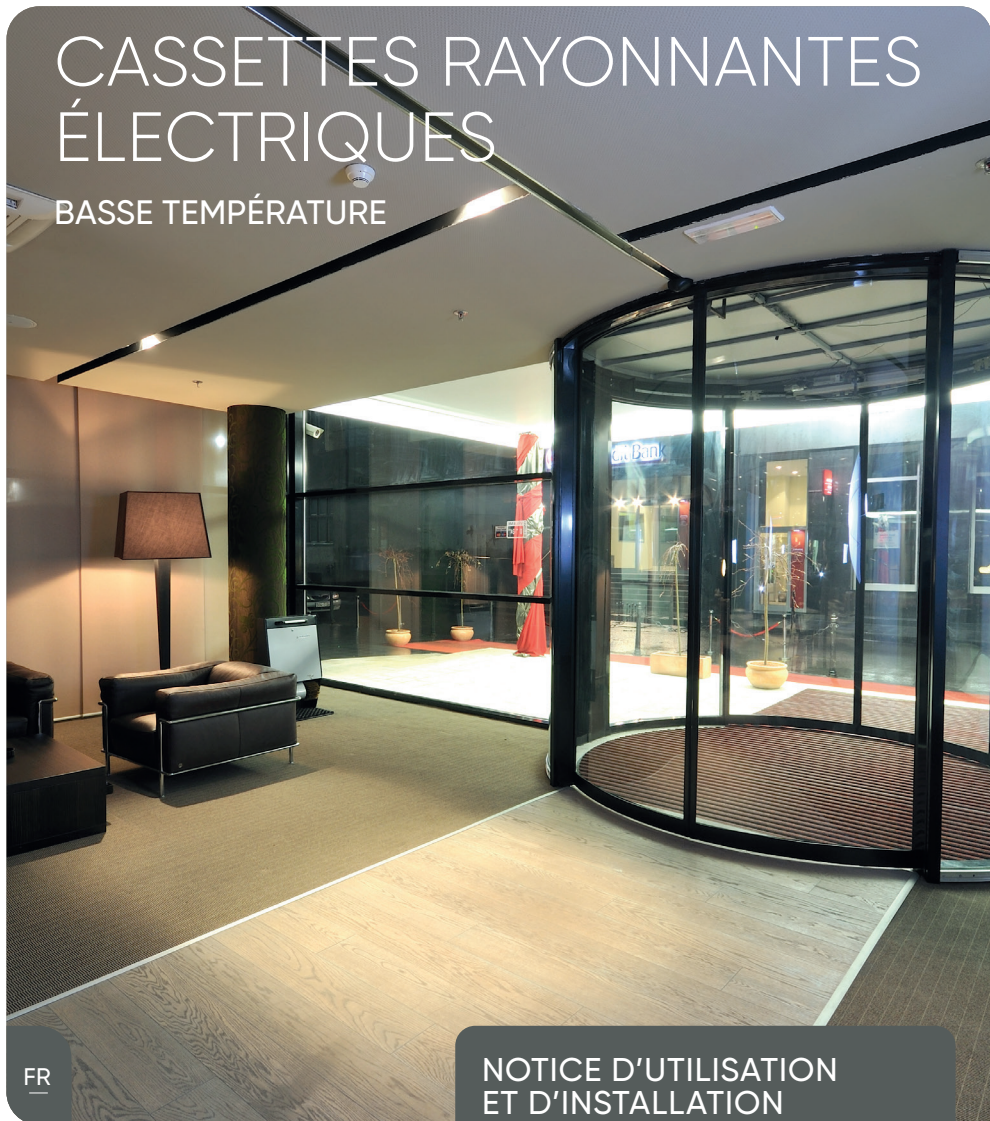


# atlantic

On est bien chez vous.

## CASSETTES RAYONNANTES ÉLECTRIQUES

BASSE TEMPÉRATURE



FR

NOTICE D'UTILISATION  
ET D'INSTALLATION  
À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR

• MARQUE FRANÇAISE • RECOMMANDÉE PAR LES PROFESSIONNELS • SOLUTIONS CONNECTÉES

L'installation et la mise en service de l'appareil doivent être effectuées par un professionnel.

## 1°) DESCRIPTION-APPLICATION

Les cassettes rayonnantes basse température 300 W et 600 W sont destinées au chauffage global et par le plafond des bâtiments thermiquement isolés de grande hauteur (gymnases, halls, salles de spectacle, bâtiments industriels, ...), respectant la réglementation thermique en vigueur.

## 2°) CARACTERISTIQUES

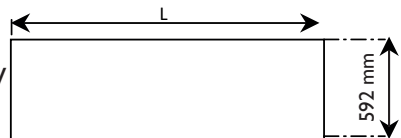
- Carrosserie en tôle galvanisée recouverte d'un revêtement thermoquartz de couleur blanche appliqué sur la face émettrice de la cassette.
- Film chauffant en graphite / fibre de verre
- Isolation électrique : classe I.
- Les cassettes sont conformes aux normes NFEN 60335-1 et NFEN 60335-2-30

Puissance W	Tension V	Fréquence Hz	Indice de protection	Poids Kg
300	230 V~ mono	50	IP44	5
600	230 V~ mono	50	IP44	10.1



## 3°) ENCOMBREMENT PRODUIT

L = 592 mm en 300 W L = 1192 mm en 600 W

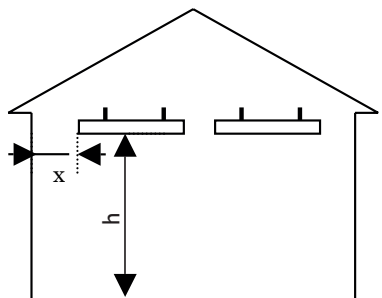


## 4°) IMPLANTATION

Les cassettes doivent être suspendues en position horizontale par rapport à la structure du bâtiment.

Avant de positionner les cassettes, il faut respecter les distances suivantes :

- entre 1 m mini et 1.5 m maxi entre le plafond (sous plancher béton ou sous plafond suspendu en fibres minérales) et la cassette ;
- du mur aux bords latéraux :  $x = 1.5$  m mini à 3 m maxi ;
- du sol à la face de l'émetteur : les distances minimales pour un ratio de puissance installée de 60 W/m<sup>2</sup> sont  $h = 3$  m (300 W) et 3.5 m (600 W). La hauteur maxi est de 4.5 m.



L'évaluation de la hauteur d'installation en fonction du ratio de puissance peut se faire à partir d'abaques. Pour plus d'information, nous consulter.

L'implantation des cassettes doit tenir compte des aménagements afin qu'il n'y ait pas d'obstacle important entre les appareils et le sol et en tout cas à moins d'un mètre de la face émettrice.

L'espacement entre chaque cassette est au maximum d'une fois la hauteur de pose des émetteurs par rapport au sol.

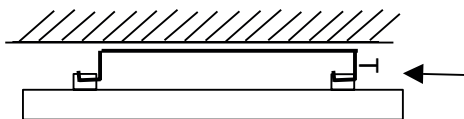
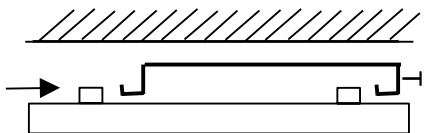
## 5°) INSTALLATION

Les cassettes doivent être mises en position horizontale, et peuvent être fixées soit :

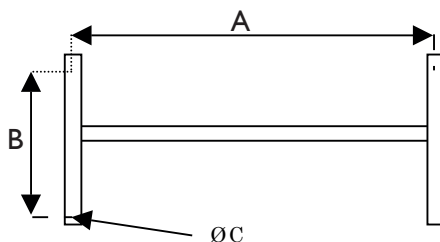
- au plafond avec les pattes fournies.
- suspendues par chaînettes.
- encastrées dans un plafond

### Fixation plafond :

Pour fixer la cassette, visser les pattes de fixation directement au plafond, mettre en place la cassette dans les pattes de fixation, et mettre la vis de blocage (Voir schémas).



Puissance	A	B	Ø C
300 W	340	280	6
600 W	935	280	6

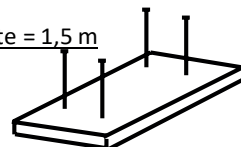


### Fixation suspendue au plafond :

Pour assurer une résistance mécanique suffisante, nous conseillons d'utiliser de la chaînette en acier électrozingué, Ø du fil 2,5 mm et des crochets de même diamètre (composants non fournis).

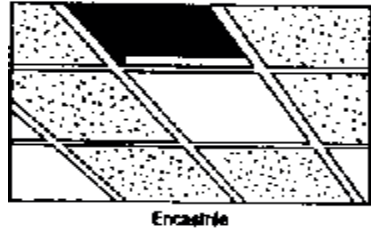
Longueur maxi

chaînette = 1,5 m



### Cassette encastrée dans un plafond :

La fixation de la cassette chauffante doit être indépendante de celle du plafond, et ne pas reposer sur les ossatures. Utiliser le même type de fixation que pour les cassettes suspendues. La cassette doit être installée sur des rails acier.



## 6°) RACCORDEMENT ELECTRIQUE

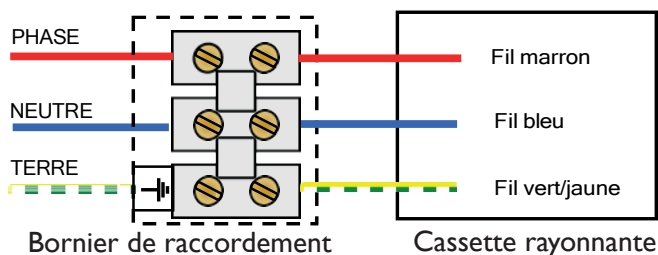
AVANT TOUTE OPÉRATION, DÉCONNECTER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET S'ASSURER QU'ELLE NE PEUT PAS ÊTRE RETABLIE ACCIDENTELLEMENT.

L'installation doit répondre aux normes en vigueur, notamment en France, à la norme NFC 15-100 et aux règles de l'art. Chaque produit ou composant entrant dans cette installation doit également être conforme aux normes qui lui sont applicables.

Assurez vous que les caractéristiques du réseau sont compatibles avec l'appareil à brancher.

Pour le raccordement au réseau électrique, il est nécessaire d'utiliser un dispositif omnipolaire avec ouverture de contact d'au moins 3 mm, ainsi qu'un câble de raccordement rigide de type H05RN-F de section 3x1 mm<sup>2</sup>

Il faut dénuder les conducteurs sur 8 mm de pour ne pas risquer d'entrer en contact avec d'autres fils ou des parties métalliques. Les fils ne devront pas être serrés sur l'isolant.



## 7°) REGULATION ET PROGRAMMATION

La souplesse d'utilisation des cassettes rayonnantes moyenne température permet d'intégrer les apports, les appels de puissance et de gérer les possibilités de la tarification EDF.

Un système de régulation et de programmation adapté permet une utilisation optimale de l'installation.

Dans le cadre d'un chauffage global, il est indispensable de partager le bâtiment en un ensemble de zones thermiquement homogènes et dont le mode d'utilisation est identique

## 8°) ENTRETIEN

Ne jamais utiliser des produits agressifs (acétone, trichloréthylène,...) ou projeter de l'eau.

Pour nettoyer l'appareil, il suffit de le dépoussiérer, après avoir coupé l'alimentation électrique.



# CERTIFICAT DE GARANTIE

À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR DE L'APPAREIL

## ■ GARANTIE UTILISATEUR

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les utilisateurs bénéficient en tout état de cause de la garantie légale des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) et de la garantie légale de conformité pour les biens de consommation due par le dernier vendeur (articles L217-1 et suivants du Code de la Consommation).

## ■ GARANTIE CLIENTS PROFESSIONNELS ATLANTIC

Nos appareils sont garantis contre tout défaut de fabrication dans les conditions définies dans nos Conditions Générales de Vente et pour les durées suivantes :

### **Garantie Cassettes rayonnantes basse température : 2 ans.**

La garantie comprend l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses après expertise par notre Service Après-Vente, à l'exclusion de tous frais annexes qu'il s'agisse de main d'œuvre, déplacement, perte de jouissance ou d'exploitation ou de toutes indemnités à titre de dommages et intérêts.

Nos produits peuvent faire l'objet d'extension de garantie – consulter notre Service Après-Vente.

La validité de la garantie est notamment conditionnée à l'installation et à la mise en service de l'appareil par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'à la réalisation des entretiens réguliers conformément aux instructions précisées dans nos notices.

La garantie ne couvre pas les dommages dus à une installation non-conforme, un défaut d'entretien ou une utilisation impropre, notamment : voir la liste non exhaustive au paragraphe Garantie de la notice.

## ■ RETOUR SOUS GARANTIE

Les retours de produits effectués au titre de la garantie ne seront acceptés que s'ils font l'objet d'un accord préalable de la part d'ATLANTIC, par écrit, matérialisé par l'autorisation de retour numérotée.

Les pièces jugées défectueuses seront systématiquement retournées pour expertise en port payé au SAV ATLANTIC (adresse ci-dessous). Un avoir ou un échange sera effectué suivant le cas, si l'expertise révèle une défaillance effective.

- **ATTENTION** : Un produit présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur site à la disposition des experts d'assurance et le sinistré doit en informer son assureur. Tout remplacement doit se faire en accord avec l'assurance.

ATLANTIC SAV

Rue Monge – BP 65 – F-85002 LA ROCHE SUR YON